



Dernière actualisation: 12/2012

AIDE-MEMOIRE:

MESURES D'ANTICIPATION ET CONDUITE A TENIR EN CAS DE CRISE

1. GENERALITES

L'une des fonctions d'une représentation consiste à attirer l'attention sur les dangers possibles et les mesures d'anticipation à prendre à cet égard. La présente fiche n'a pas été préparée en réponse à un problème de sécurité nouveau, c'est simplement un guide des précautions nécessaires à prendre en tout temps. Vous serez spécifiquement informé, si le cas se présente, de toute modification de la situation ayant un impact sur votre sécurité.

Vous trouverez dans les conseils aux voyageurs du DFAE une appréciation à jour de la sécurité (<http://www.eda.admin.ch/eda/de/home/travad/hidden/hidde2/lebano.html>). Pour toute question à ce sujet, vous pouvez vous adresser à la représentation en question. La représentation ne disposant que de moyens d'assistance limités en situation de crise, il est très important que **vous assumiez vous-même votre responsabilité et celles de vos proches en prenant vos précautions.**

2. MESURES D'ANTICIPATION DE CRISE (cf. «Liste des effets à tenir prêts en tout temps»)

Assurez-vous que **vous disposez en permanence** des articles suivants en cas d'urgence :

- **documents de voyage en cours de validité**, si nécessaire permis de conduire et papiers du véhicule, permis de séjour, visas de sortie, éventuellement visa d'entrée en cours de validité et certificats de vaccination pour le pays de destination, autres documents importants;
- **réserve d'argent liquide et de devises**, cartes de crédit, cartes bancaires;
- **liste de numéros de téléphone et données importantes** (parents et amis, représentation, personnes de contact (ou agents de liaison), police, pompier, ambulance, médecin, numéros de passeport, de compte, de carte de crédit, carnet AVS et de police d'assurance, groupe sanguin, etc.);
- **réserves** d'eau, de nourriture (avec réchaud), de carburant;
- **trousse à pharmacie** (antibiotiques et analgésiques) et médicaments dont vous avez impérativement besoin
- **radio** (à ondes courtes) et **lampe de poche** à piles, avec piles de rechange;

- **téléphone portable**, avec batterie chargée ou chargeur non raccordé au secteur et crédit suffisant;
- **extincteur**

→ un exemplaire de la «*Liste des effets à tenir prêts en tout temps*» est jointe à cet aide-mémoire.

Important: informez votre représentation de toute modification d'adresse, de numéro de téléphone (fixe et mobile), d'adresse de courrier électronique, afin qu'elle puisse vous joindre en cas de nécessité.

3. CONDUITE A SUIVRE A L'APPROCHE D'UNE CRISE GRAVE

Dès les premiers troubles, assurez-vous régulièrement que toutes les mesures d'anticipation sont en place. Déclarez à la représentation vos visiteurs venus de Suisse ou incitez-les à remplir le formulaire de déclaration pour voyageurs de passage (téléchargeable sur le site de la représentation), et envoyez-le à la représentation. Informez aussi cette dernière de vos absences temporaires du pays.

La situation peut se dégrader très rapidement en cas de crise, et les voies de sortie se trouver bloquées et l'évacuation (dans de bonnes conditions de sécurité) devenir impossible. Au stade de l'évacuation, il y a déjà danger de mort, et vous ne pourrez prendre que l'essentiel avec vous. La Suisse ne possède pas d'unité d'intervention militaire capable de procéder à des évacuations de ressortissants suisses à l'étranger ; elle s'en remet dans de tels cas à la bienveillance et à l'aide de pays amis.

La représentation dispose de **personnes de contact** (ou **d'agents de liaison**) qui font office de traits d'union entre les ressortissants suisses et la représentation en cas de crise. Des **points de ralliement** sont également prévus en cas d'évacuation.

La représentation vous informera au besoin de l'évolution des conditions de sécurité ; elle n'a toutefois **aucun moyen de garantir votre sécurité**. En situation de crise, les réseaux de communication peuvent être interrompus. Il vous appartient donc le cas échéant de prendre la décision de partir ou de rester, dont **vous assumerez vous-même les coûts et les risques**. N'oubliez cependant pas d'informer la représentation de vos intentions.

Si les conditions de sécurité se détériorent, **quittez si possible le pays par vos propres moyens tant qu'il est encore temps**, en tout cas au plus tard lorsque la représentation recommande de le faire. Elle ne conseillera en effet le départ que lorsque cela lui paraît indispensable, au vu de toutes les informations qu'elle possède; quand les événements le permettent, elle procède alors en trois temps :

AMBASSADE DE SUISSE
Bourj Al-Ghazal, 14ème
Ave. Fouad Chehab
Achrafieh, Beyrouth, Liban
Téléphone: +961 (0)1 / 324 129, Fax: (0)1 / 324 167
bey.vertretung@eda.admin.ch,
www.eda.admin.ch/beirut

- **Niveau d'alerte 1** : **faire partir les membres de la famille** lorsque des signes concrets de troubles se manifestent.
- **Niveau d'alerte 2** : **quitter le pays par ses propres moyens** lorsque l'ordre public n'est plus assuré à condition que la sécurité le permette;
- **Niveau d'alerte 3** : **se joindre à une opération d'évacuation** lorsqu'il est dangereux de rester plus longtemps et qu'il n'est plus possible de quitter le pays par ses propres moyens.

→ si le départ apparaît risqué, ou la crise momentanée, la représentation peut aussi conseiller de ne pas quitter son logement, son lieu de travail ou son hôtel.

4. CONDUITE A SUIVRE EN CAS DE DANGER

4.1. CONDUITE GENERALE

- **Tenez-vous au courant** de la situation par la télévision, la radio (radio gouvernementale : FM 96.2 en français, FM 98.1 et 98.5 en arabe) et l'Internet (www.eda.admin.ch/beirut). Ne cédez pas à la panique et ne croyez pas toutes les rumeurs qui circulent.
- **Maintenez le contact avec la représentation suisse** ou votre personne de contact. Des informations à caractère général (conseils aux voyageurs, par exemple) sont publiées sur le site Internet de la représentation (www.eda.admin.ch/beirut).
- **Maintenez le contact avec vos proches en Suisse.**

4.2. CAS SPECIFIQUES

- **Troubles et émeutes : ne quittez pas** votre logement, votre lieu de travail ou votre hôtel, fermez portes et vitrines. Si vous êtes en cours de déplacement, rentrez immédiatement chez vous. Ne vous montrez pas aux fenêtres et tenez-vous si possible dans des pièces protégées, à l'intérieur. Les troubles cessent en général en un à trois jours.
 - Si vous devez impérativement quitter votre logement, votre lieu de travail ou votre hôtel, **évit**ez les **attroupements, les voies et les carrefours névralgiques**. Utilisez des véhicules discrets, fermez les portières et remontez les vitres. Ne portez sur vous aucun objet de valeur, aucun objet ou document suspect. Si vous sortez régulièrement de chez vous, changez régulièrement d'heure et d'itinéraire.
 - **Conformez-vous immédiatement et sans récrimination aux instructions des forces de l'ordre.**
 - **N'opposez aucune résistance à des personnes armées.** Évitez toute provocation (geste brusque, contact visuel appuyé ou regard fixe, sujets politiques), associez votre famille à l'événement, minimisez votre propre statut, ne donnez autour de vous aucun prétexte à une quelconque punition.

AMBASSADE DE SUISSE

Bourj Al-Ghazal, 14ème
 Ave. Fouad Chehab
 Achrafieh, Beyrouth, Liban
 Téléphone: +961 (0)1 / 324 129, Fax: (0)1 / 324 167
bey.vertretung@eda.admin.ch,
www.eda.admin.ch/beirut

- En cas **d'enlèvement**, votre meilleure stratégie est la **coopération passive**. Efforcez-vous d'établir des liens avec vos ravisseurs; si vous êtes détenu pour une période prolongée, préparez-vous un programme quotidien d'exercices physiques et intellectuels, notez mentalement tout ce que vous pouvez, mais sans le laisser voir. Ne cherchez pas à fuir, à moins d'être sûr de réussir et de ne pas mettre en péril la vie des autres prisonniers.
- **Incendies** : dans une pièce enfumée, tenez votre tête près du sol ; n'ouvrez pas les portes qui vous paraissent chaudes, n'utilisez pas les ascenseurs.
- **Tremblement de terre** : à l'intérieur d'un bâtiment, abritez-vous sous une table solide, un lit, un cadre de porte ou un mur intérieur porteur ; à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des lampadaires, des pylônes électriques et des arbres de grande taille ; ne restez pas sur les ponts ni dans les tunnels. En cas de dommages, coupez le chauffage, le robinet d'arrivée de gaz et le disjoncteur électrique.
- **Épidémies**: conformez-vous aux recommandations des autorités locales (Ministère de la Santé libanais - www.public-health.gov.lb - tél. : 00961 (0)1 / 615 724), de l'Office fédéral de la santé (www.bag.admin.ch) et de l'Organisation mondiale de la santé (www.who.int).
- Si vous devez quitter votre lieu de séjour ou le pays, informez-en sans tarder la représentation.

5. EVACUATION

- Une évacuation part en général d'un **centre de rassemblement** (contactez votre personne de contact ou l'Ambassade ou consultez le site Internet de l'Ambassade le moment venu).
- La représentation vous informera de tout projet d'évacuation et, si les conditions de sécurité restent précaires, vous demandera comment vous comptez vous rendre au centre de rassemblement.
- **Si vous perdez le contact avec la représentation ou votre agent de liaison, restez dans toute la mesure possible là où vous êtes si les conditions de sécurité sont mauvaises.** Ne vous rendez pas au point de rassemblement sans avoir été invité à le faire.
- La représentation s'efforcera toujours de prendre contact avec vous. Elle tentera de vous joindre à votre dernier lieu de séjour connu.
- Si vous vous rendez au centre de rassemblement, prenez vos pièces d'identité et vos documents, de l'argent, de l'eau et de la nourriture pour plusieurs jours, une trousse à pharmacie, un sac de couchage ou une couverture, du linge de rechange et un nécessaire de toilette. *Il n'est en général pas possible d'emporter de bagage lourd.*
- À moins que vous ne soyez dans le besoin, vous devrez en général prendre en charge vous-même les éventuels frais d'évacuation (transport aérien, etc.).

ANNEXE : «Liste des effets à tenir prêts en tout temps» – Etat : 06/2010

Beyrouth, le 15.07.2012

FLR / HRT

AMBASSADE DE SUISSE

Bourj Al-Ghazal, 14ème
Ave. Fouad Chehab
Achrafieh, Beyrouth, Liban
Téléphone: +961 (0)1 / 324 129, Fax: (0)1 / 324 167
bey.vertretung@eda.admin.ch,
www.eda.admin.ch/beirut